



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ambulanciers

Question écrite n° 7509

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des ambulanciers et lui rappelle que la loi de finances pour 1990, en les ecartant du champ d'application de la taxe a la valeur ajoutee, les a soumis a la taxe sur les salaires, qui represente une charge plus lourde. Par ailleurs, l'augmentation du prix des carburants les touche de plein fouet. Malgre la signature des protocoles d'accord de decembre 1991 entre les representants des syndicats professionnels d'ambulanciers, le ministere de la sante et les caisses d'assurance maladie, aucune revalorisation forfaitaire de leurs tarifs n'est encore intervenue. Leur situation deviendra de plus en plus grave si rien n'est fait pour alliger leurs charges. Ils comprennent tout a fait la campagne pour la maitrise des depenses de sante, tout en faisant remarquer que les transports sanitaires n'ont represente en 1992 que 1,5 p. 100 de ces depenses. Le secteur des transports sanitaires, qui est non concurrentiel, offre encore des possibilites de creation d'emplois et il serait dommage de ne pas en profiter. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de venir en aide a ces professionnels.

Texte de la réponse

Les problemes exprimes par les professionnels du transport sanitaire constituent un dossier complexe. Pour la plupart, les questions evoquees ne rentrent pas dans le champ de competences du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville. Neanmoins, les difficultes d'organisation de la profession qu'evoque l'honorable parlementaire doivent etre examinees dans le cadre du Comite professionnel national de transports sanitaires dont c'est la mission. Cette instance consultative, a laquelle sont associes les departements ministeriels concernes, les organisations professionnelles representatives et les organismes d'assurance maladie, constitue un lieu privilegie pour la concertation et doit permettre de proposer des orientations concretes. Le programme de travail prevu pour le comite comporte notamment la question des relations entre sapeurs-pompiers et ambulanciers prives. L'ensemble de cette reflexion devrait contribuer ainsi a l'evolution de la profession et lui permettre d'assumer pleinement son role au sein de notre systeme de sante. La prochaine reunion du comite se tiendra dans le courant du premier trimestre.

Données clés

Auteur : [M. Julia Didier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7509

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3735

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 600